



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Décision SG/RH n° 26/015

Décision fixant au titre de l'année 2026 la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves du concours interne pour le recrutement de techniciens supérieurs de la météorologie de première classe

La présidente-directrice générale de Météo France,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-1139 du 21 septembre 2011 portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs de la météorologie ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2024-759 du 7 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique ;

Vu les arrêtés du 27 décembre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours externe et du concours interne pour l'accès au grade de technicien supérieur de la météorologie de 1^{re} classe ainsi qu'à la composition et au fonctionnement du jury ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2024 fixant les conditions et les modalités de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique ;

Vu la décision du 18 décembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026, l'ouverture du concours interne pour le recrutement des techniciens supérieurs de la météorologie de première classe,

DÉCIDE :

Article unique

Les candidats dont les noms figurent sur la liste ci-dessous sont autorisés à se présenter aux épreuves du concours interne pour le recrutement des techniciens supérieurs de la météorologie de première classe ouvert par décision susvisée :

- Spécialité « exploitation » :
 - M. DUCRAY François
 - M. HIS Arnaud
 - M. TROADEC Patiare
 - M. WAGNEZ Eric

Fait à Saint-Mandé, 14 avril 2026

Pour La présidente-directrice générale,
Et par délégation,
La directrice adjointe des ressources humaines